CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET ORGANISATION

Pour vous inscrire :

■ Pour les formations « Aide à l'installation, création et reprise d'entreprise », il faut être en cours de création d'entreprise libérale ou installé(e) depuis moins d'un an.

■ Pour toutes les formations traditionnelles (sauf les formations de création d'entreprise libérale), vous devez être immatriculé(e), et à jour de vos cotisations URSSAF. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir la copie de votre attestation URSSAF de Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) pour valider votre prise en charge.
L'inscription ne sera définitive que sur présentation de ce document.

Inscription :

Le formulaire disponible via notre site internet doit être dûment complété. Votre inscription sera validée dès réception des documents administratifs à fournir (cf tableau ci-dessous).

Après l'inscription :

Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.
10 jours avant la formation, sous réserve d'un nombre satisfaisant d'inscrits, vous recevrez par mail votre convocation qui comprend :
■ le programme pédagogique,
■ le règlement intérieur,
■ un plan logistique pour les formations en présentiel,
■ les détails techniques.

L'ORIFF PL Hauts-de-France - Picardie ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session, dont vous serez informé(e) dans les meilleurs délais. Elle se réserve la possibilité d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants ou en cas de force majeure.

DÉSISTEMENT ET ABSENCE

Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone.

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante, au moins 6 jours avant : ***contact@oriffpl-hdfpic.org***

En cas d'absence non signalée au moins 6 jours avant le début de la formation ou signalée tardivement (à moins de 6 jours), l'ORIFF PL se réserve le droit de facturer des frais d'annulation d'un montant de 50 euros, sauf en cas de force majeure (accident, hospitalisation, arrêt maladie, décès d'un proche).Un justificatif pourra vous être demandé.

HORAIRES DE FORMATIONS

■ Demi-journée : 9h00 – 13h00 ou 13h30 - 17h30,

■ Journée : 9h00- 17h00 environ, avec une pause déjeuner d'une heure et demie.

FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Dans le cadre du paiement de votre contribution à la formation professionnelle (CFP), vous pouvez bénéficier d'un financement de vos actions de formation.
En fonction de votre situation, l'organisme financeur est différent. Nous contacter en cas de doute sur votre situation.

Votre statut	**Professionnels libéraux relevant du FIF-PL** (Fonds Interprofessionnel de Formation)		**Professionnels libéraux ne relevant pas du FIF-PL.** (médecin, artiste, moniteur auto-école...)	
	Formations traditionnelles	**Aide à l'installation et à la création**	**Formations traditionnelles**	**Aide à l'installation et à la création**
Professionnels libéraux non installés	**200 € la journée de formation ou 100 € la demi-journée.**	**5 jours (pris en charge) par année civile.**	**200 € la journée de formation ou 100 € la demi-journée.**	**200 € la journée de formation.**
Professionnels libéraux installés installés depuis moins d'un an	**2 jours de formation intégralement pris en charge et sans avance de frais de votre part à l'ORIFF PL.** Ces prises en charge ne viennent pas en déduction de vos droits individuels de formation à condition de nous fournir les documents nécessaires.	**5 jours (pris en charge) par année civile.** Votre n° SIRET doit dater de moins d'un an.	**200 € la journée de formation ou 100 € la demi-journée.** Vous devez faire une demande de prise en charge à votre fonds de formation (soit auprès de l'AGEFICE, le FAF-PM, l'AFDAS ou le FAFCEA). Pour toute information à ce sujet, il convient de se rapprocher d'eux.	**200 € pour les journées de la création de l'entreprise libérale et 800 € pour le parcours 4 jours.**
Professionnels libéraux installés installés depuis plus d'un an	**2 jours de formation intégralement pris en charge et sans avance de frais de votre part à l'ORIFF PL.** Ces prises en charge ne viennent pas en déduction de vos drois individuels de formation à condition de nous fournir les documents nécessaires.	**200 € par jour**	**200 € la journée de formation ou 100 € la demi-journée.** Vous devez faire une demande de prise en charge à votre fonds de formation (soit auprès de l'AGEFICE, le FAF-PM, l'AFDAS ou le FAFCEA). Pour toute information à ce sujet, il convient de se rapprocher d'eux.	**200 € pour les journées de la création de l'entreprise libérale et 800 € pour le parcours 4 jours.**
Sur quel site, devez-vous récupérer les attestations à fournir ?	**www.urssaf.fr** **www.insee.fr** **Pour les micro-entrepreneurs : www.autoentrepreneur.urssaf.fr**		**www.urssaf.fr**	

MAJ le 05 février 2025